



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 SEPTEMBRE 2026

DÉRAILLEMENT DE CLÉON

FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE, AGIR SANS ATTENDRE

**Les enquêtes doivent établir les faits et les éventuelles responsabilités.
Mais attendre leurs conclusions ne doit pas empêcher d'agir sur la prévention, les
moyens de l'Équipement et la continuité du service public.**

> RÉAFFIRMER NOTRE SOUTIEN, SALUER CELLES ET CEUX QUI ONT RÉPONDU PRÉSENTS

Le 11 septembre, un train Rouen–Caen a déraillé à hauteur de Cléon. La CGT réaffirme son soutien aux victimes et à leurs proches. Elle salue l'engagement des Cheminotes et des Cheminots, des services de secours et de santé, ainsi que de toutes celles et ceux qui sont intervenus dans l'urgence. Depuis l'accident, de nombreux personnels restent mobilisés pour relever le matériel, remettre en état les installations et permettre le rétablissement des circulations.

> DES MESURES CONCRÈTES DOIVENT ÊTRE PRISES DÈS MAINTENANT

Sans préjuger des conclusions des enquêtes, la CGT considère que la question des coupons de rail présents le long des voies doit être traitée. L'entreprise doit organiser leur recensement, leur enlèvement lorsqu'ils ne sont plus nécessaires ou leur sécurisation lorsqu'ils doivent rester sur place, notamment dans les secteurs accessibles depuis l'espace public.

Cette exigence pose directement la question des moyens. Les Cheminots de l'Équipement alertent depuis des mois sur les effectifs disponibles. Prévenir durablement nécessite des équipes suffisamment nombreuses et formées, du matériel, du temps et une organisation du travail permettant une véritable proximité avec le terrain.

> CES EXIGENCES, LA CGT LES PORTE AUSSI DANS LES CSE

La CGT ne se contente pas de porter ces exigences publiquement. Elles sont également portées dans les différents CSE concernés. À la suite du déraillement, les représentants du personnel demandent notamment une enquête commune ou coordonnée entre les CSE concernés afin de disposer d'une analyse complète et cohérente de l'accident, sans se substituer aux enquêtes techniques et judiciaires en cours. Les conditions de présence, de stockage et de sécurisation des coupons de rail, les moyens humains et matériels de l'Équipement, l'organisation du travail et la continuité du service public pour les voyageurs doivent faire partie du retour d'expérience et des mesures de prévention à mettre en œuvre.

**1 RECENSER, ENLEVER
OU SÉCURISER**

**2 RENFORCER LES MOYENS
DE L'ÉQUIPEMENT**

**3 GARANTIR LA CONTINUITÉ
DU SERVICE PUBLIC**

LA PRÉSENCE DE CONTRÔLEURS À BORD DOIT ÊTRE LA RÈGLE

Les premiers éléments rendus publics ont également souligné le rôle déterminant de la réaction du conducteur lors du déraillement. Cela rappelle combien il est essentiel que le conducteur puisse se consacrer pleinement à la conduite et aux missions de sécurité qui relèvent de son métier.

La présence d'une contrôleuse dans le train a, elle aussi, montré toute son importance. Au-delà de son intervention lors de cet événement exceptionnel, c'est bien la nécessité de la présence de contrôleurs dans les trains pour exercer l'ensemble des missions de leur métier qui doit être réaffirmée : missions de sécurité, information, accompagnement et prise en charge des voyageurs.

Pour la CGT, la présence de Contrôleurs à bord des trains doit être la règle et ne peut devenir une variable d'ajustements économiques.

> AUCUN USAGER NE DOIT RESTER SANS SOLUTION

Pendant le rétablissement des circulations, les conséquences de l'accident ne doivent pas être reportées sur les seuls voyageurs. Les moyens de substitution doivent être dimensionnés selon les besoins réels, les correspondances organisées au mieux et l'information claire, fiable et actualisée. Aucun usager ne doit être laissé sans solution pour poursuivre son déplacement.

FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE • AGIR SUR LA PRÉVENTION • DONNER LES MOYENS DE TRAVAILLER • ASSURER LE SERVICE PUBLIC

Secteur CGT des Cheminots de Normandie

Contact presse: **Olivier PETIT – Secrétaire Général**

cheminotscgt.normandie@gmail.com Tél : 02.35.73.34.38